

## FICHE TECHNIQUE N° 267



# LawiPen 2-K-PU-Siegel Durcisseur - composant B

### I. Matériau

Composant *durcisseur* de haute qualité pour le scellage einZA LawiPen 2-K-PU-Siegel.

Ce composant *durcisseur* du scellage einZA LawiPen 2-K-PU-Siegel ne doit être mis en œuvre qu'en combinaison avec le vernis de base. Veuillez consulter la fiche technique n° 264 pour de plus amples informations.

### II. Informations techniques

Densité (20 °C) 1,150 = 1.150 g/cm<sup>3</sup>  
Coloris liquide incolore

### III. Indications sur la mise en œuvre

Rapport de mélange vernis de base : durcisseur = 100 : 13,6 en % pondéral (soit 7,35 : 1)  
verniss de base : durcisseur = 100 : 12,4 en % volume (soit 8,1 : 1)

Mise en œuvre : les récipients du revêtement bi-composant einZA mix LawiPen 2-K-PU-Siegel (composant A et B) contiennent les quantités nécessaires exactes de vernis de base et de durcisseur. Verser le durcisseur dans le vernis de base et effectuer le mélange à l'aide d'un agitateur jusqu'à obtention d'une masse homogène. Afin d'éviter toute erreur de mélange, il est recommandé de procéder à une transplantation avant la mise en œuvre.

Nettoyage des instruments à l'eau immédiatement après usage.

### IV. Indications de sécurité et étiquetage

Point d'éclair 184 °C  
Classification selon VbF (réglementation allemande des liquides inflammables) aucune

Ce produit est conforme à la réglementation sur le transport des matières dangereuses.

Toutes les informations relatives à cette réglementation sont disponibles dans la fiche de données de sécurité conformément au règlement CLP (GHS) et conformément à la directive émise par l'UE sous le numéro 1272/2008.

Accessibles en permanence sur [www.einZA.com](http://www.einZA.com) ou par e-Mail à [sdb@einZA.com](mailto:sdb@einZA.com).

Veuillez respecter les indications sur les étiquettes des conditionnements!

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour et doivent être considérées comme directives. Compte-tenu de la diversité des applications et des méthodes de travail, elles sont cependant non contractuelles et ne garantissent pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique. De plus, elles ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de vérifier, sous sa propre responsabilité, que nos produits sont conformes à l'utilisation qu'il compte en faire. En outre, nos conditions générales de vente sont en vigueur.

Édition 05/2016 - avec la parution de cette édition, dictée par l'évolution technique, toutes les fiches techniques antérieures perdent leur validité.